

Dans le cadre du
Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)
**De la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys
Romane**
en partenariat avec
la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France,
le Ministère de l'éducation nationale – académie de Lille –
délégation académique à l'éducation aux médias,

il est lancé,
en vue d'une résidence-mission à des fins
d'éducation aux médias, à l'information
et à la liberté d'expression,

1 appel à candidatures en direction des journalistes



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) dont bénéficie la jeunesse de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, artois Lys Romane, les partenaires souhaitent expérimenter, pour la première fois, une résidence-mission dédiée à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, confiée à un(e) journaliste professionnel(le), dans le respect de son indépendance.

1- Missions du/de la journaliste en résidence

Le/la journaliste aura comme objectifs :

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, vingt-cinq à trente équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, dés-intimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception possible, par toute la jeunesse, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées;
- de proposer une mise en lien des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire de la communauté d'agglomération, à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression de pratique (que ces espaces-temps soient préexistants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc.;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté d'agglomération, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, dans des lieux divers.

De façon plus précise, la résidence-mission s'adressera :

- aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, etc. voire même à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

Elle aura pour objectif :

- de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.
- proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
 - actions éducatives en direction des jeunes publics ;
 - actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
 - diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est, par ailleurs, précisé au (à la) journaliste candidat(e) que le contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) s'appuie sur un certain nombre de présences d'artistes en résidence, choisis à l'issue d'un appel à candidatures lancé à l'échelle internationale

Des croisements entre le (la) journaliste-résident(e) et les artistes-résidents sont tout à fait envisageables pour ne pas dire encouragés. Ces présences artistiques sont accompagnées et coordonnées par une équipe composée d'un technicien de la collectivité spécifiquement en charge de cette action, de responsables de structures culturelles et de conseillers pédagogiques et d'enseignants missionnés. Le /la journaliste-résident retenu(e) bénéficiera également d'une coordination élaborée par le service culture de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Pour que l'information du (de la) journaliste-candidat(e) soit, à ce sujet, complète il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence-mission confiée à un artiste (le cahier des charges étant quelque peu différent) en cliquant sur le lien suivant:
<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-3.pdf>

2- Conditions générales de la résidence

Le Calendrier

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **27 janvier au 10 juin 2020** (avec interruption prévue du lundi 17 février au dimanche 1^{er} mars). Une phase découverte/immersion sera mise en oeuvre en octobre/novembre 2019.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine organisée de la manière suivante :

1/ La phase découverte/immersion, d'une durée de 3/5 jours (organisée en 1 ou 2 venues), s'organiserà en amont des grandes phases de la résidence. Il s'agira de prendre connaissance de certains opérateurs afin de prévoir le plus en amont possible des temps de diffusion, mais également de participer aux animations pédagogiques destinée aux enseignants (1er et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'objectif pour le/la journaliste est de présenter son travail de la manière qui lui semble la plus appropriée.

2/une première phase, d'une durée de 3 semaines. Cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation de la part du/de la journaliste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter au/à la journaliste accueilli(e) en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

3/ une seconde phase, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle le/la journaliste-résident(e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire se retrouvent afin de mettre en oeuvre une forme d'action, certes légère et, à priori, éphémère, à mener en direction des enfants et des jeunes.

Phase découverte/immersion : octobre/ novembre 2019 (à déterminer)

Phase 1 : du 27 janvier au 14 février 2020

Phase 2 : du 2 mars au 10 juin

Conditions financières

Le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder 24 000 euros. Le coût total employeur incluant le salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant ainsi que les droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement du journaliste-résident. Un logement est mis à disposition sur le territoire. Enfin, la collectivité prend également en charge, 2 voyages aller-retours du lieu de domicile au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine).

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste.

Le/la journaliste-résident(e) doit être autonome pour ses déplacements, il/elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

Par ailleurs, les candidatures des journalistes en possession d'une carte de presse seront privilégiées. Le journaliste doit s'assurer au préalable à sa candidature, de son statut professionnel et se renseigner auprès de la commission d'attribution des cartes de presses des conditions du renouvellement. Également, le/la journaliste est prévenu à ce qu'aucun autre projet professionnel ne pourra être privilégié pendant la résidence au détriment de celle-ci et provoquant son annulation.

3– Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire sur lequel s'exercent ces résidences-mission est donc celui de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

Ce vaste territoire regroupe 100 communes et compte une population d'environ 282 000 habitants.

Elle est traversée par 8 circonscriptions scolaires : Béthune 1, Béthune 2, Béthune 3, Béthune 4, Bruay, Auchel, Lillers, Isbergues et quelques communes des circonscriptions de Vendin-le-Vieil et Arras 4.

Cela représente pour l'enseignement public environ:

- 200 écoles maternelles et élémentaires,
- une vingtaine de collèges,
- une quinzaine de Lycées
- une antenne de l'Université d'Artois à Béthune.

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, qui sont concernés, par exemple :

- à Béthune : la Comédie de Béthune, Le Poche, Labanque,
- à Auchel : L'Odéon, le Ciné-Théâtre,
- à Bruay-la-Buissière : Le Temple, le cinéma les Etoiles, la Cité des Electriciens,
- Et sur l'ensemble du territoire :
- Escapes des Lettres, Culture Commune, la Médiathèque départementale,
- les écoles de musique associatives et municipales, etc.

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire, le site de la Communauté d'Agglomération peut être utilement consulté : <http://www.bethunebruay.fr/>

4- Pour faire acte de candidature

Si vous êtes journaliste professionnel(le), français(e) ou étranger(e) parlant le français couramment, désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels du territoire de la communauté d'agglomération, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression proposée à cette jeunesse, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 17 mars 2019**, dernier délai, à l'adresse suivante : emilie.malolepsy@bethunebruay.fr

un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- votre curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

Annonce du/de la journaliste retenu(e)

Un jury composé de représentants :

- de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ;
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts de France ;
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias ;
- de professionnels de la presse quotidienne régionale, de l'audiovisuel public ;
- de l'école supérieure de journalisme de Lille.

se réunira en avril pour l'étude des candidatures, pour ensuite organiser des entretiens en mai 2019.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, en juin 2019.**

Pour toute demande complémentaire de renseignements :

Adresser vos courriels ou appels à:

Emilie MALOLEPSY – Coordinatrice de projets culturels

☎ : 03.21.54.78.25

✉ : emilie.malolepsy@bethunebruay.fr

Nathalie Simonnet Conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Hauts de France

nathalie.simonnet@culture.gouv.fr

Elise Dutarte, Conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Hauts de France

elise.dutarte@culture.gouv.fr